



REPUBLIQUE GABONAISE
UNION TRAVAIL JUSTICE



**QUARANTE SIXIEME SESSION DE LA
COMMISSION POPULATION ET
DEVELOPPEMENT**

**DÉCLARATION
DE S.E. M. EMMANUEL ISSOZE NGONDET
MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES DE LA
COOPERATION INTERNATIONALE, DE LA
FRANCOPHONIE, CHARGE DU NEPAD ET DE
L'INTEGRATION REGIONALE**

au débat général sur le thème : “ L'évolution des migrations:
aspects démographiques”

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

New York, le 22 Avril 2013

Vérifier à l'audition

MISSION PERMANENTE DU GABON AUPRES DES NATIONS UNIES
18 EAST 41ST STREET • NEW YORK, NEW YORK 10017 • TEL. (212) 686-9720

Monsieur le Président,

Je voudrais, au nom de mon pays le Gabon, saluer la tenue de cet important débat sur les migrations internationales, au moment où la communauté internationale s'apprête à évaluer la mise en œuvre du Programme d'action adopté au Caire en 1994, lors de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD).

Monsieur Président,

Au cours des dernières décennies, le phénomène des migrations, au plan interne et international, n'a cessé d'évoluer dans ses dynamiques et de se complexifier. Les tendances positives et négatives observées sont la conséquence de la mondialisation avec l'apparition de nouveaux pôles de croissance économique ; des crises économiques et financières ; des multiples conflits et crises politiques; et des effets des catastrophes naturelles et du changement climatique.

Il ressort de ces tendances que les migrations internationales peuvent avoir des effets positifs sur les pays d'origine et d'accueil des migrants, en raison notamment des opportunités qui s'offrent aux personnes, leur permettant d'améliorer leur condition. Pour les pays d'origine, les transferts de fonds des migrants sont une importante source de revenu. Les pays d'accueil eux, bénéficient de l'apport en capital humain des migrants.

L'évolution des tendances migratoires a généré également des défis auxquels les Etats doivent aujourd'hui faire face. Il s'agit en particulier de la question des droits de l'Homme des

migrants. L'autre défi majeur qui en découle concerne la mise en œuvre des politiques économiques et sociales qui doivent permettre aux Etats de mieux accueillir et intégrer les migrants.

C'est ainsi que la question de la promotion des droits des migrants et des membres de leur famille est aujourd'hui au cœur des efforts de la communauté internationale. Le Gabon reste disposé à apporter sa contribution à cet effort.

Monsieur le Président,

Le Gabon est un pays de transition et de destination de migrants venus de différents pays frères d'Afrique. L'accueil de ces migrants est un élément significatif de notre diplomatie visant la promotion de la paix et de la solidarité internationales.

Notre politique en la matière repose sur la Constitution gabonaise, qui consacre le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, définis dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. C'est la base des textes législatifs et réglementaires relatifs aux migrants au Gabon.

Aussi, les immigrants résidants au Gabon jouissent-ils de tous les droits sociaux, y compris le droit à la santé et à l'éducation, exception faite aux droits politiques et à l'accès aux emplois publics. Notre action dans ce cadre vise à prévenir toute forme de discrimination envers les migrants.

La Loi No. 009/2004 du 29 avril 2004 garantit quant à elle la protection des migrants vulnérables, notamment les réfugiés.

Cette loi assure aussi la prévention et la lutte contre le trafic et les violences faites aux enfants et aux femmes.

L'accès des migrants au travail est lui régi par le code du travail en vigueur en République gabonaise.

Au plan international, le Gabon est ouvert à toute forme de coopération visant la mise en œuvre de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. Mon pays qui a adhéré à la Convention relative au statut des réfugiés est également disposé à coopérer dans ce cadre.

Nous restons de ce fait disposés à poursuivre notre contribution au Programme d'action du Caire, qui a jeté les bases de l'engagement de la communauté internationale en faveur des droits des migrants et des membres de leurs familles.

La question des migrants issus des changements climatiques retient toute l'attention du Gabon. Nous sommes prêts à nous joindre aux efforts visant à organiser la réponse de la communauté internationale face à ce défi nouveau.

Monsieur le Président,

Pour donner corps à ses engagements, le Gouvernement gabonais a récemment créé le Conseil national de l'immigration, sous l'autorité du Premier Ministre. Son action se fonde sur un code de l'immigration, qui tient compte de l'évolution économique et sociale du pays et de ses objectifs démographiques. Le Conseil assiste le Gouvernement dans la conception et l'application de la politique nationale en matière

de migration. Ce Conseil dispose d'un Fonds spécial de l'immigration couvrant toutes les dépenses occasionnées par l'application des textes législatifs et réglementaires en la matière.

Par ailleurs, pour mieux organiser les avantages que le Gabon, pays d'accueil, peut tirer des migrants pour son développement, nous prenons des mesures spécifiques en vue de leur intégration. C'est dans ce contexte que le Gouvernement a initié, le 7 mars 2013, **une vaste campagne de régularisation des étrangers en situation irrégulière sur l'ensemble du territoire gabonais.**

Dans l'ensemble, le Gabon encourage la coopération entre les pays d'origine et d'accueil. Dans cette optique, nous saisissons l'occasion de commissions mixtes de coopération pour réviser les accords de circulation des biens et des personnes. Ces rencontres permettent une meilleure prise en compte des droits des migrants, mais aussi de créer des clauses spéciales pour leur participation dans l'économie nationale.

Monsieur le Président,

Pour terminer, je tiens à saluer l'engagement personnel du Secrétaire général, M. Ban Ki-Moon, dans la promotion des droits des migrants et des membres de leur famille. Je pense particulièrement à sa proposition visant le renforcement de la coopération internationale, notamment entre les Pays du Nord et ceux du Sud, dans le but de faire partager pleinement les avantages des flux migratoires à l'ensemble de la communauté internationale.

Je remercie ici tous nos partenaires au développement qui nous apportent leur soutien sur toutes questions de population et de migrations, notamment le FNUAP, le HCR et le PNUD. De même, il y a lieu de se féliciter du rôle central joué par l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), en vue d'une meilleure prise en compte de la question des migrations par les Nations Unies.

Le Gabon salue l'initiative d'organiser à l'Assemblée générale en octobre prochain, le deuxième Dialogue de haut niveau sur les migrations et le Développement. Nous en attendons un engagement politique fort des Etats sur la migration.

Enfin, compte tenu de l'importance de cette question et de sa prise en compte dans le document final de Rio+20 « L'Avenir que nous voulons », il est souhaitable que la question des migrations puisse figurer dans l'agenda du développement post-2015 des Nations Unies.

Je vous remercie.